

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 10 Décembre 2013
sous la présidence de M. Francis WOLF

Commune de MOMMENHEIM

Présents: M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH – M. André FLECK - M. Arnaud GLASSER (à partir de la délibération n°6) - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTEK – Mme Elisabeth JAECK – M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - Mme Geneviève LAUSECKER - Mme Bernadette MATHERN - M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER

Absents excusés: Mme Christine HEITZ - M. Gérard MITTELHAEUSER (*procuration à M. Francis WOLF*)

M. le Maire ouvre la séance à 19h et salue les élus présents ainsi que M. Pierre KUPFERLE des Dernières Nouvelles d'Alsace. Le Maire propose d'ajouter un onzième point à l'ordre du jour « Imputation en section d'investissement d'une dépense ».

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 12 Novembre 2013
3. Dissolution du SICTEU de Mommenheim et Environs
4. Désignation de délégués communaux au SDEA suite au transfert complet de la compétence assainissement du SICTEU de Mommenheim et Environs
5. Octroi du treizième mois au personnel contractuel
6. Admission en non-valeur
7. Autorisation de liquidation de dépenses d'investissement
8. Transfert en investissement des travaux effectués en régie
9. Attribution des travaux nocturnes de création d'un chemin d'accès au Gebolsheimerbach par démolition du bâtiment Dorsch
10. Déplacement d'un poteau électrique
11. Imputation en section d'investissement d'une dépense
12. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article A11-212115 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme SCHNEIDER Béatrice , secrétaire de la présente séance assistée par M. RIEHL Julien

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 12 Novembre 2013

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 12 Novembre 2013.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 12 Novembre 2013.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 Novembre 2013 par 11 voix Pour et 5 Abstentions (Mmes LAUSECKER et MUNCHENBACH-KELLER, MM. FLECK, SCHERER et WOLF)

3. Dissolution de SICTEU de Mommenheim et Environs

Rapporteur : le Maire

Le Maire rappelle que neuf communes sont associées au sein du SICTEU depuis une vingtaine d'années. Le SICTEU ayant été confronté à certaines difficultés notamment lors des coulées de boues de 2008, lors d'épisodes de pollution ou concernant le stockage des boues, la compétence « assainissement » sera transférée au SDEA à partir du 1 janvier 2014.

D'autre part, le Maire souligne les compétences en ingénierie juridique et technique du SDEA. M. Éric MULLER souhaite savoir de quelle façon la commune sera intégrée au SDEA. M. le Maire explique alors que toutes les communes du SICTEU seront représentées au sein d'une commission géographique.

Le Maire explique au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Mommenheim et environs, a décidé - par délibération du Comité Syndical en date du 28 octobre 2013 - de procéder à sa dissolution et au transfert complet de sa compétence « assainissement » au Syndicat Départemental d'Eau et d'Assainissement à partir du 1^{er} janvier 2014. Il était en effet impératif, à l'heure où les normes et les règlements en matière d'assainissement deviennent de plus en plus contraignants, de se doter d'un outil de gestion durable permettant une approche intégrée « maîtrise d'ouvrage-conception-exploitation ». A partir du 1^{er} janvier 2014, les communes seront représentées au sein d'une Commission Géographique du SDEA.

Le Conseil Municipal :

► **PREND ACTE** de la dissolution du SICTEU de Mommenheim et environs et de l'intégration de la Commune à la commission géographique du SDEA.

4. Désignation de délégués communaux au SDEA suite au transfert complet de la compétence assainissement du SICTEU de Mommenheim et Environs

Rapporteur : le Maire

Le Maire explique que la Commune doit élire des délégués communaux siégeant au sein de la Commission Géographique du SDEA, suite à la dissolution du SICTEU de Mommenheim et environs. Il propose que les personnes siégeant au SICTEU retrouvent leurs sièges au sein de la nouvelle structure.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, le Maire propose la résolution suivante :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 et L.5212-33 ;

VU la délibération du Comité Syndical du SICTEU de Mommenheim et Environs en date du 28 octobre 2013 décidant de transférer l'ensemble de son service "Assainissement" et se prononçant favorablement sur le projet de dissolution du Syndicat ainsi que sur le transfert des biens syndicaux nécessaires à l'exercice des compétences, en pleine propriété et à titre gratuit, au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA) ;

VU les statuts modifiés du SDEA et notamment son article 11 c ;

CONSIDERANT l'adhésion de la commune au SICTEU de Mommenheim et Environs en date du 11 Décembre 1990;

CONSIDERANT qu'en conséquence du transfert complet de compétences ainsi opéré, le SICTEU de Mommenheim et Environs sera dissous ;

CONSIDERANT que l'article 11 c des statuts modifiés du SDEA précise que les communes relevant du périmètre de syndicats à vocation unique en voie de dissolution sont chacune appelées à désigner directement des délégués par compétences ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DESIGNE**, avec entrée en vigueur de la présente désignation au 1er janvier 2014, en application de l'Article 11 c des statuts modifiés du SDEA:

M. Francis WOLF délégué de la Commune de Mommenheim au sein de la Commission Géographique et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA par 15 voix « pour », aucune voix « contre » et 1 abstention.

Son suppléant M. KLEIN Jeannot, élu par 15 voix « pour », aucune voix « contre » et 1 abstention.

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Octroi du treizième mois au personnel contractuel

Rapporteur : le Maire

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que certains agents municipaux ne sont pas fonctionnaires et relèvent de contrats privés. A ce titre, ils n'ont pas automatiquement droit à un complément de rémunération pour 13^{ème} mois. Eu égard à leur attitude de servir, il propose de leur verser également ce complément de rémunération.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, le Maire propose la résolution suivante :

Le Maire rappelle aux élus que les agents de la commune, titulaires de leur poste perçoivent un complément de rémunération pour 13^{ème} mois.

M. le Maire propose de verser un complément de rémunération pour 13^{ème} mois à Mme KOEBERLE Danièle (emploi temporaire d'agent administratif) à M. BURG Arnaud (Contrat Avenir) et à M. WODEY Patrick (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi), proratisé au temps de travail effectué.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'octroyer à Mme KOEBERLE Danièle, à MM. BURG Arnaud et WODEY Patrick un complément de rémunération pour 13^{ème} mois, proratisé au temps de travail effectué.

La délibération est approuvée à l'unanimité

6. Admission en non-valeur

Arrivée de M. GLASSER Arnaud à 19h30.

Rapporteur : Le Maire

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Trésorier de Brumath propose d'admettre en non-valeur certaines créances irrécouvrables et de faible montant concernant l'assainissement.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, le Maire propose la résolution suivante :

Certaines recettes ne pouvant être recouvrées, le Trésorier propose de les admettre en non-valeur afin de régulariser les écritures comptables.

VU les taxes et produits communaux déclarés irrécouvrables par le Trésorier Principal de Brumath en date du 18 Novembre 2013 ;

CONSIDERANT le montant des impayés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur au titre de la redevance d'assainissement les montants ci-dessous :
 - 137,49 € TTC (soit 129,15 € HT et 8,34 € de TVA) concernant Mme Clarisse HEINRICH, 11 rue de la Forêt à Mommenheim pour les exercices 2011 et 2012
 - 1,67 € TTC (soit 1,58 € HT et 0,09 € de TVA) concernant M. GRASS Eugène, 14 rue des Juifs à Mommenheim pour l'exercice 2010.
- **DIT** que cette dépense de 139,16 € TTC sera imputée à l'article 6541.

La délibération est approuvée à l'unanimité

7. Autorisation de liquidation de dépenses d'investissement

Rapporteur : Le Maire

Le Maire explique que le Conseil Municipal a la possibilité de l'autoriser par voie de délibération à procéder à la liquidation de dépenses d'investissement en 2014 avant le vote du budget primitif. Cette autorisation est limitée à hauteur d'un quart des crédits ouverts au budget précédent. Cette solution permet de régler les dépenses d'investissement au plus vite, sans imposer des délais de paiement aux fournisseurs.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, le Maire propose la résolution suivante :

Le Maire sollicite du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorisation d'engager, de mandater et de liquider, avant l'adoption du budget 2014, les dépenses d'investissement ci-dessous indiquées :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :	10.788,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	5.086,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :	153.281,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement ci-dessus mentionnées. Les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2014.

La délibération est approuvée à l'unanimité

8. Transfert en investissement de travaux effectués en régie

Rapporteur : le Maire

Le Maire explique que les dépenses de fonctionnement mandatées dans le cadre des travaux réalisés en régie, peuvent être transférées en section d'investissement au moyen d'écritures comptables. Il est alors possible de récupérer la T.V.A. sur ces opérations par le biais du Fonds de Compensation de la T.V.A.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, le Maire propose la résolution suivante :

Le Maire fait part au Conseil Municipal des fournitures utilisées dans le cadre des travaux réalisés en régie pour l'année 2013 :

- Grillage : 509,64 € TTC
- Enduit : 286,63 € TTC
- Tendeurs pour grillage : 80,73 € TTC
- Béton : 1.043,21 € TTC
- Armatures de poteau : 179,29 € TTC
- Quincaillerie : 254,29 € TTC
- Matériel électrique : 139,04 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DIT que le montant des travaux réalisés en régie pour l'année 2013 s'élève à 2.492,83 € TTC,
- DIT que les dépenses engagées à cet effet sont imputées :
 - en recettes, au chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » au compte 722 « immobilisations corporelles », en section de fonctionnement pour un montant de 2.492,83 € TTC.
 - en dépenses, au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », au compte 21318 « autres bâtiments publics », pour un montant de 2.492,83 € TTC.

La délibération est approuvée à l'unanimité

9. Attribution des travaux nocturnes de création d'un chemin d'accès au Gebolsheimerbach par démolition du bâtiment Dorsch

Rapporteur : le Maire

Le Maire rappelle que les travaux de création d'un accès au Gebolsheimerbach par démolition du bâtiment Dorsch avaient déjà été attribués à l'entreprise WICKER au mois d'octobre. Après consultation de la SNCF et de RFF, il s'avère nécessaire de réaliser ces travaux de nuit, afin d'écartier tout risque d'incident lié à la proximité immédiate de la voie ferrée.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, le Maire propose la résolution suivante :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SNCF impose que les travaux de démolition de la maison Dorsch aient lieu durant la période nocturne. Des devis d'entreprises ont été sollicités afin de créer un chemin d'accès au Gebolsheimerbach

en procédant à la démolition de la maison Dorsch durant la nuit. L'entreprise la mieux-disante est l'entreprise WICKER de Schaffhouse-sur-Zorn.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'attribuer le marché des travaux nocturnes de création d'un chemin d'accès au Gebolsheimerbach par la démolition de la maison Dorsch à la société SE WICKER de Schaffhouse-sur-Zorn pour un montant de 8.400,00 € HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité

10. Déplacement d'un poteau électrique

Rapporteur : le Maire

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir sollicité Electricité de Strasbourg Réseaux afin de déplacer le poteau électrique se trouvant sur la parcelle de la maison Dorsch.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, le Maire propose la résolution suivante :

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de création d'un chemin d'accès au Gebolsheimerbach nécessitent le déplacement d'un poteau électrique situé sur l'ancienne propriété Dorsch. Une offre a été émise par Electricité de Strasbourg Réseaux et se monte à 508,25 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'attribuer le marché des travaux de déplacement d'un poteau électrique à Electricité de Strasbourg Réseaux pour un montant de 508,25 € HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité

11. Imputation en section d'investissement d'une dépense

Rapporteur : le Maire

Le Maire propose d'affecter en section d'investissement une dépense concernant du matériel d'illumination.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, le Maire propose la résolution suivante :

Le Maire informe les élus de l'acquisition :

- de 12 guirlandes de Noël raccordables pour un montant de 1.068,00 € HT dans le cadre des illuminations de Noël;

Le Conseil doit décider de l'affectation de cet achat de matériel durable en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** l'imputation de la facture de la Société KOSCH France, 5 rue de la Hardt à 67510 CLIMBACH d'un montant de 1.068,00 € HT en section d'investissement à l'article 2188 du budget primitif de l'exercice 2013.

La délibération est approuvée à l'unanimité

DIVERS

- ✓ M. le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de création d'un chemin d'accès au Gebolsheimerbach. Il explique être actuellement en cours de négociation avec les voisins pour un échange de terrain. M. Joseph AMMANN souhaite savoir quelle partie supportera le coût de l'arpentage. M. le Maire lui indique que la commune - étant demanderesse dans ce projet - prendra les frais à sa charge.
- ✓ M. le Maire explique que la commune de Mommenheim risque de ne pas être retenue par le classement en zone B2 du dispositif Duflot. Il a donc saisi les services de la DREAL afin de conserver le bénéfice de ce classement.

Arrivée de M. MITTELHAEUSER Gérard à 19h30.

- ✓ Dans le cadre de la modification du PLU, le Maire indique avoir un premier rendez-vous avec M. DERSE du Conseil Général le 19 décembre. Il faudra notamment revoir les règles en matière de toits plats, de clôtures ou de remblais... La commission « urbanisme » sera sollicitée en début d'année 2014 afin de travailler sur ce projet.
- ✓ Après la réunion ayant eu lieu le 28 novembre avec les services du Conseil Général concernant la création des logements seniors, le Maire propose que des membres du Conseil Municipal soient associés à cette démarche. Mesdames Simone HARTER, Elisabeth JAECK, Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER, Béatrice SCHNEIDER ainsi que Messieurs Alain BIETH, Jeannot KLEIN, Gérard MITTELHAEUSER, Maurice SCHERER et Francis WOLF seront membres de cette commission. Une lettre de candidature au projet « J'habite et je vis l'intergénérationnel » devra être remise au Conseil Général avant le 31 octobre 2014.
- ✓ M. le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que la traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 3 janvier 2014 à 18h30.
- ✓ M. BIETH fait le point sur la Fête des Aînés qui aura lieu le dimanche 15 décembre. A cette heure, 166 personnes sont inscrites.
- ✓ M. BIETH explique avoir contacté l'Assistante Sociale afin de recenser les enfants défavorisés dans la commune, susceptibles de participer à la sortie de Noël proposée par la Croix Rouge.
- ✓ L'Adjoint au Maire fait également un point sur l'avancement des travaux de voirie en cours, au niveau du croisement de la rue du Général Leclerc et de la rue de la Liberté ainsi que dans la route de Brumath et dans la rue des Œilletts.
- ✓ M. Gérard MITTELHAEUSER explique que l'Association Foncière a fait procéder à la pose de panneaux d'interdiction dans la rue des Prés.
- ✓ Il informe également que les travaux d'enrobés à proximité du bâtiment du SDEA viennent d'être réceptionnés.
- ✓ M. MITTELHAEUSER explique que Réseau Ferré de France souhaite faire des acquisitions foncières le long de la voie ferrée vers Sarreguemines afin de la protéger des coulées de boues.

- ✓ M. Maurice SCHERER fait le point sur le Marché de Noël qui s'est bien déroulé. Il salue l'aide importante des associations ainsi que la présence de nombreux exposants.
- ✓ M. Éric MULLER rappelle qu'il est en attente des derniers articles pour la finalisation du bulletin municipal.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Le Maire clôt la séance à 20h45.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF